



Compte rendu de la réunion Comité Directeur 31 août 2016 à Romilly

Présents : Christian BARTHELEMY, Rolande BARTHELEMY, Alain GUILLEMIN, Claudie LARCHER, Jean Claude LIEBON, Dominique MAITROT, André PAUTRAS, et Hervé VA-ZART.

Invité : Christophe DO.

Excusé : Patrick LOMBARD, Benoit MAUJEAN.

La séance est ouverte à 18 h 45.

1 – Approbation du compte rendu du CD du 01 juillet 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - Point financier.

- le Bilan de la saison 2015/2016.

Hervé nous présente la situation financière et le bilan exercice 2015/2016.

Dépenses : 43 726,98 € - Recettes : 43 275,93 € =
Déficit de - 451,05 €.

Sachant que nous n'avons pas perçu la subvention CNDS reportée à octobre 2016 qui nous aurait permis d'être en positif.

Les stages d'entraînement des jeunes ont très bien fonctionné.

Ce bilan est moins élevé que celui de la saison précédente : dépenses:47 265,73 € par rapport à des recettes de 47 651,90 €.

Au total, nous avons une provision de 17 812,22 €.
Il est adopté à l'unanimité.

- le Budget prévisionnel pour la saison 2016/2017.

C'est celui qui a été établie et présentée dans les réunions précédentes pour la création de l'emploi.
Dépenses et recettes : 53 570 € - Il est équilibré en octroyant un fonds de réserve pris sur le livret A de 1 985 €.

Un maximum d'actions prioritaires sera inscrit dans le dossier de demande CNDS 2017.

Le 1/3 du CNDS PSE (concernant l'emploi) sera perçu sur l'année 2016.

Les tarifs pour la saison 2016/2017 ne seront pas modifiés malgré la fusion-absorption et création de la Grande Ligue « Grand Est ».

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

3 – Préparation des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire prévues le 10 septembre 2016.

- Le règlement intérieur.

Il est rajouté juste un article qui inclut la nouvelle charte informatique.

Les statuts et ce règlement intérieur seront réécrits début 2017 en rapport à ceux de la nouvelle grande ligue « Grand Est » qui verra le jour le 07 janvier 2017 à Nancy.

Une réunion du CD préparatoire et une Assemblée Générale extraordinaire seront organisées début 2017.

- La charte informatique.

Elle nous est présentée.

La personne référente est le Président du Comité.

Chaque membre du CD peut effectuer de la surveillance en rapport à cette charte.

Tous les membres du Comité devront la signer.

- Hervé verra avec André pour présenter à l'Assemblée Générale des budgets par actions principales.
Hervé va envoyer à Claudie les documents (bilan 2016/2017,... budget prévisionnel 2017/2018, rapport moral du Président...) qui seront imprimés et distribués à ces Assemblées Générales.

4 – Préparation de la nouvelle saison.

a) Le Comité de pilotage concernant l'emploi.

Il s'est réuni et a envoyé aux membres du Comité le compte rendu concernant la mise en place de Christophe DO.

Une réunion sera prévue tous les mois. La prochaine est programmée le 12 septembre 2016.

Christophe explique qu'actuellement, il écoute, observe pour lui permettre de mettre en place ce qu'il peut faire.

b) La Commission financière.

- Pour la saison 2016/2017, le Comité doit se référer au calendrier financier établi par la Ligue actuelle. Il paiera à la Ligue Champagne Ardenne puis à la Grande Ligue « Grand Est » dès sa création.

Hervé va réfléchir pour inclure le championnat vétérans et la coupe vétérans dans la demande de subventions CNDS.

c) La Commission sportive.

- Appel d'offre auprès des clubs organisateurs pour la saison 2016/2017.

Claudie verra avec Patrick HEMONNOT pour savoir s'il souhaite organiser le 3ème ou le 4ème tour du critérium fédéral.

Les stages d'entraînement ne se feront que pour les jeunes pour l'instant.

Un recensement des besoins concernant l'organisation de stages d'adultes doit être établi avant d'être mis en place. Il est aussi suggéré de prévoir des horaires adaptés.

Aucun club aubois en dehors du Tos Noës n'a sollicité l'organisation de stage d'entraînement et de regroupement Elites.

RS10 s'est désengagé de l'accueil des regroupements élites et des stages départementaux à Romilly. Christian estime que l'implantation du stage de Noël à Romilly avait été décidée au cours de la réunion de la Commission Technique départementale en juin, et a été remise en cause au bénéfice de Troyes.

Le tableau accepté malgré les différends sera présenté à la prochaine Assemblée Générale ordinaire prévue le 10 septembre 2016.

- Un championnat vétérans (individuel) est prévu dimanche 08 janvier 2017 à Villenauxe (CAP), et une coupe vétérans (en équipes) samedi 08 mai 2017 à Romilly sur Seine (RS10/CAP).

Une participation de 5 € sera demandée par personne et par journée.

Ces compétitions seront ouvertes à tous les licenciés (traditionnels et promotionnels).

- Le tournoi féminin.

L'organisation générale et sportive sera la même que celle de l'année dernière.

- Le tournoi ping passion.

Tout doit être réfléchi, et en premier lieu son appellation. Il est suggéré tournoi KO. Il pourrait être en

rapport à celui qui était organisé précédemment, par équipes de 3 joueurs (2 licenciés + 1 non licencié).

Cette manifestation conviviale pourrait se dérouler le vendredi 12 mai 2017 le soir.

St André sera contacté pour voir si elle ne pourrait pas être organisée dans une salle avec des gradins.

- Les poules du championnat par équipes départemental 1ère phase.

La première journée est prévue le 17 septembre 2016.

Jean Claude nous présente la dernière mouture des poules.

* **PR** : sachant que Brienne et la JGT ne souhaitent pas repartir dans cette catégorie, il y a deux places de disponibles pour créer deux poules de 6 équipes. Le RS10 confirmera lundi un éventuel engagement dans cette catégorie.

* **D1** : sachant que la Chapelle ne souhaite pas repartir dans cette catégorie, il est prévu deux poules de 6 équipes + une équipe si le RS10 ne s'engage pas en PR. Nous aurons donc une poule de 7 équipes et une poule de 6 équipes.

Il n'y aura pas de play off en fin de phase. Le premier de chaque poule montera en PR et les 6ème et 7ème descendront en D2.

* **D2** : pour prévoir deux poules de 6 équipes, il reste une place qui sera proposée à St Mesmin, premier de D3 en fin de saison.

* **D3** : pour prévoir deux poules de 6 équipes, il reste une place sous réserve que les clubs confirment leur engagement.

Jean Claude enverra les poules définitives à tous les clubs mardi prochain.

- Les règlements sportifs départementaux.

Ils ne sont pas modifiés cette saison. Ils seront les mêmes que la saison dernière.

d) La Commission technique et des jeunes

- Les stages d'entraînement jeunes.

Alain propose de diviser en deux l'organisation des stages. Un se déroulerait dans l'agglomération troyenne et un dans le secteur de Romilly sur Seine. Etant donné que le responsable technique diplômé est Christophe DO et qu'il ne peut pas être à deux endroits en même temps, son dédoublement est rejeté. Pour l'instant, il n'est maintenu qu'un lieu de stage par vacances scolaires.

Il est rappelé la décision prise pendant la réunion du CD du 01 juillet 2016 : les joueurs licenciés dans des clubs en dehors de l'agglomération troyenne ne paieront que 8 € par jour (au lieu de 16 €) pour les inciter à y participer.

Hervé souhaite connaître à l'avance les entraîneurs adjoints pour lui permettre de rédiger les contrats de travail avec l'APASSE 10. André va diffuser l'information auprès des clubs afin de connaître leur disponibilité.

Une information sur les stages sera donnée à l'Assemblée Générale du 10 septembre 2016.

- Les regroupements élites.

Christophe va diffuser une liste des jeunes sélectionnés à partir de celle de la saison dernière. Les clubs pourront aussi proposer leurs jeunes intéressés. Les membres décideront s'ils les acceptent. Une réunion de début de saison sera organisée avec les parents et les jeunes avec prise d'engagement des parties.

Les internationaux jeunes de Champagne Ardenne (IJCA).

Trois jeunes du Tos Noës et une jeune féminine de AST St Parres vont y participer. Christophe va les emmener et les coacher.

e) La Commission de formation d'arbitres et de juges-arbitres.

- La formation d'arbitre régional est prévue vendredi 25 novembre 2016 et celle de JA1 vendredis 27 janvier et 03 février 2017.

Claudie verra si elles peuvent être organisées à la Maison des activités Schuman à Troyes.

Jean Claude rappelle que les clubs qui n'ont pas de JA1, exigé dans le règlement du championnat par équipes, n'auront pas d'amende à condition que la personne ou les personnes valide(nt) le ou les examens avant la fin de la saison, le 30 juin 2017.

A voir pour établir un contrat de travail aux intervenants.

Jean Claude va insérer tous les règlements 2016/2017 dans notre site www.catt3.fr.

f) Commission de communication et de la presse.

Hervé et Christian ont rencontré les responsables de la presse locale.

La pagination va changer. Elle est ramenée à 2500 signes. Dans les articles, il est demandé de mettre en évidence une personne, un club, ou un événement avec les résultats et une photo. Les articles doivent être accrocheurs et accessibles aux néophytes de notre sport.

Ce changement va demander plus de contraintes dans la rédaction.

5 - Questions diverses.

- Les balles en plastiques.

(Voir le compte rendu de la réunion du Comité du 01 juillet 2016).

Il est rappelé que toutes les compétitions nationales et régionales devront se dérouler avec des balles en plastique. Les clubs organisateurs devront les fournir.

=> Le Comité autorise les deux sortes de balles pour le championnat par équipes adultes niveau départemental, le club recevant devant prévenir le club visiteur.

Par contre, Le Comité impose l'utilisation de balles en celluloïd pour toutes les autres compétitions qui sont de sa responsabilité.

- Le certificat médical.

Le gouvernement a décidé par décret que le certificat médical pour une licence sportive sera valable sur une durée de 3 ans. L'intéressé fournira un auto-questionnaire de bonne santé chaque année intermédiaire.

La FFTT a diffusé par mail le 30 août 2016 à tous les comités départementaux un courrier qui stipule que **pour cette saison, la demande de licence ou son renouvellement doit être accompagné(e) d'un certificat médical de moins d'un an (comme indiqué dans la circulaire administrative 2016/2017).**

- les règlements en projet par l'ITTF.

Le coaching entre chaque point à condition de ne pas gêner dans le déroulement de la partie.

La séance est close à 22 h.